

Kids ID

La Kids-ID est le document d'identité électronique destiné aux enfants belges de moins de 12 ans. Un enfant de plus de 12 ans peut toutefois continuer à la détenir et à l'utiliser jusqu'à sa date d'expiration.

La Kids-ID est indispensable pour quitter le territoire belge, même si ce document n'est pas obligatoire en Belgique. Elle n'est valable que dans un nombre de pays limité (www.diplomatie.belgium.be)

- La demande doit être introduite par un parent ayant l'autorité parentale, en présence de l'enfant, avec 1 photo d'identité récente (de moins de 6 mois), en couleur, de bonne qualité, sur fond blanc. Se munir le cas échéant de l'ancienne carte.

| <i>Délai</i> | <i>Coût</i> |
|---|-------------|
| <u>procédure normale</u> : environ 3 semaines à partir de la date de la commande | 9,00€ |
| <u>procédure en urgence</u> : si commande avant 15h, retrait après 2 jours ouvrables à partir de 14h | 86,60 € |
| <u>procédure en extrême urgence</u> : si commande avant 15h, retrait après 1 jour ouvrable à partir de 14h | 130,20 € |
| <u>procédure en extrême urgence avec retrait centralisé à Bruxelles</u> : si la commande a lieu avant 15h, retrait le lendemain entre 08h30 et 19h30, le samedi de 08h30 à 12h30 à la Rue des Colonies, II – 1000 Bxl | 98,30 € |

Validité :

- 3 ans

Retrait :

Dès la réception des codes PIN & PUK à votre domicile, un des deux parents doit se présenter à l'administration communale muni(e) de ceux-ci et de l'ancienne carte d'identité.

La présence de l'enfant n'est pas requise pour le retrait de la Kids-ID.

Une tierce personne peut également se présenter pour la reprise s'il est muni d'une procuration.

Perte/vol de la Kids ID :

Le parent, le tuteur légal ou toute autre personne qui exerce l'autorité parentale sur l'enfant est tenu de le signaler immédiatement aux guichets du service Population afin de prévenir toute utilisation frauduleuse de la carte.

Une attestation de déclaration de perte, de vol ou de destruction de la Kids-ID vous sera remise aux guichets.

Dès la déclaration de perte ou de vol, la fonction électronique de votre carte d'identité est automatiquement annulée et celle-ci est inutilisable.